Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 8770802
Centre d'intérêt: 773

Québec (Province) Conseil des universités.

Projet de programme de maîtrise "in child study" soumis par l'Université Concordia : avis du Conseil des universités au Ministre de l'enseignement supérieur et de la science. -- [Sainte-Foy] : Le Conseil, [1988?].
6 f. ; 28 cm. -- (Avis / Conseil des Universités du Québec, ISSN 0709-3985 ; 87.8)

Résumé au début du v. Code: 2301-0083.

ISBN 2-550-16290-1

Descripteur(s): Evaluation de projets * Programme d'enseignement * Approbation * Implantation * Développement de l'enfant * Sciences de l'éducation * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Université Concordia

Identificateur(s) de sujet: Child Study (Programme d'enseignement)

Dans cet avis, le Conseil des universités recommande au MESS: 1. d'autoriser l'Université Concordia à implanter, à titre expérimental pour quatre ans, son nouveau programme en maîtrise "in Child Study"; 2. de lui demander que le rapport d'évaluation, qu'elle devra soumettre au Comité des programmes à l'issue de cette période expérimentale, fasse notamment état: des collaborations externes qui auront pu être obtenues pour la mise en oeuvre du programme; du nombre des inscrits et des diplômés qui auront été enregistrés dans le programme; du cheminement des diplômés au sortir du programme. Le Conseil trouve excessif le montant de la subvention demandée pour le démarrage du nouveau programme, dans le cadre du Volet I du Fonds de développement pédagogique.

Type de document: m

EDUQ 8770802

Québec

EDUQ 8770802

PROJET DE PROGRAMME DE MAÎTRISE IN CHILD STUDY SOUMIS PAR L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

Code: 2301-0083

Gouvernement du Québec

Dépôt légal: premier trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Avis no 87.8
ISSN - 0709-3985
ISBN - 2-550-18290-1

## Résumé

L'U. Concordia, qui oeuvre déjà dans le domaine de l'éducation aux niveaux pré-scolaire et primaire avec des programmes de "B.A. Specialization in Early Childhood Education", de "B.A. Major in Child Studies" et de "Diploma in Early Childhood Education", désirerait continuer dans cette voie avec un programme de "M.A. in Child Study". Ce programme de maîtrise, qui comporterait 45 crédits et offrirait le choix entre une option avec mémoire et une autre sans mémoire, serait "axé sur la croissance et le développement de l'enfant en milieu familial, en milieu scolaire et en milieu non scolaire". Douze professeurs du Département des sciences de l'éducation, dont 2 seraient à engager, prendraient en charge ce programme qui admettrait 20 nouveaux étudiants pour chacune de ses 5 premières années d'existence.

Le sous-comité d'évaluation des programmes de la CREPUQ a adopté un avis de qualité favorable sur le projet, tous les experts qu'il avait consultés ayant porté un jugement globablement favorable sur ce projet et sur l'équipe professorale correspondante. Par ailleurs, les commentaires des experts externes du Comité des programmes sur cet aspect du dossier ont rejoint, dans l'ensemble, ceux du groupe d'experts précédent.

Les experts des deux groupes ont jugé, pour la grande majorité d'entre eux, opportune l'implantation du nouveau programme, en faisant surtout valoir ce qui suit:

- depuis les années 70, l'entrée en grand nombre des femmes sur le marché du travail de même que la multiplication des familles monoparentales ont entraîné la prolifération des garderies. Le nombre de ces garderies est appelé à s'accroître, car celles qui existent sont loin de répondre à la demande. Il en résulte un important besoin de formation de personnel d'encadrement et de recherche. Or ce besoin n'est que partiellement couvert par les programmes existant au Québec.

- De fait, la souplesse de certains de ces programmes leur permet d'aborder quelques-uns des thèmes retenus par le projet, et des travaux de recherche sont en cours dans le domaine de la petite enfance dans un certain nombre d'établissements. Mais, les chercheurs en question sont répartis dans divers départements et universités, et leurs travaux ne font pas forcément l'objet d'une mise en commun.

Le Comité des programmes partage l'opinion des experts sur la question de l'opportunité. En outre, il a jugé satisfaisante l'étude des besoins effectuée à sa demande par l'U. Concordia pour compléter celle contenue dans le dossier de présentation de son projet. Cette étude des besoins lui a appris, entre autres, que les nouveaux diplômés seraient particulièrement bien préparés pour enseigner dans le programme "Techniques d'éducation en services de garde" offert par plusieurs Cégeps.

Idéalement, le Comité aurait souhaité que l'U. Concordia se voit accorder un genre de monopole dans le domaine de l'éducation de la petite enfance et qu'en contrepartie elle offre son programme conjointement avec une (ou d') autre(s) université(s) montréalaise(s) oeuvrant déjà, à un degré moindre, dans ce domaine. Cela, pour deux raisons. D'une part, contrairement à ce que pourrait le laisser supposer quelques passages de son dossier de présentation, le nouveau programme ne pourrait couvrir tous les axes de recherche relevant du domaine retenu, ni former tous les intervenants et chercheurs dont le Québec a besoin dans ce domaine. D'autre part, une telle solution aurait constitué une garantie contre la multiplication ultérieurement possible de programmes très spécialisés dans un secteur, les sciences de l'éducation, où les programmes et les spécialités sont déjà très, sinon trop, nombreux au Québec.

Cette solution, suggérée à l'Université Concordia, n'a finalement pas été retenue par le Comité en raison des sérieux obstacles qui auraient entravé sa mise en application.

Dans ces conditions, le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'autoriser l'implantation du nouveau programme, à titre expérimental pour 4 ans. En outre, il trouve excessif le montant de la subvention demandée dans le cadre du Volet I du F.D.P. pour le démarrage de ce programme.

## TABLE DES MATIÈRES


1. IDENTIFICATION DU PROJET DE PROGRAMME 1

2. ÉTAT DE LA SITUATION 1

3. ÉVALUATION 2

   3.1 Évaluation de qualité 2
   3.2 Évaluation d'opportunité 3
   3.3 Conclusion 4

4. RECOMMANDATION 5

## 1. IDENTIFICATION DU PROJET DE PROGRAMME

- Nom du programme: maîtrise "in Child Study"
- Appellation et abréviation du grade: master of arts (M.A.)
- Nom de l'université: Université Concordia

## 2. ÉTAT DE LA SITUATION

L'Université Concordia, qui oeuvre déjà dans le domaine de l'éducation aux niveaux primaire et préscolaire avec des programmes de "B.A. Specialization in Early Childhood Education", de "B.A. Major in Child Studies" et de "Diploma in Early Childhood Education", désirerait continuer dans cette voie avec un programme de maîtrise (M.A.) "in Child Study".

Ce nouveau programme, qui offrirait le choix entre une option avec mémoire et une autre sans mémoire, serait "axé sur la croissance et le développement de l'enfant en milieu familial, en milieu scolaire et en milieu non scolaire", et mettrait "l'accent sur les questions théoriques dans un contexte d'application."(1) Il poursuivrait quatre objectifs principaux:

"1. fournir un programme complet de 2e cycle axé sur l'application des théories actuelles dans le domaine des études de l'enfant;

2. promouvoir et accroître la recherche dans le domaine des études de l'enfant;

3. donner au niveau du 2e cycle une formation qui accroîtra les habiletés nécessaires à une carrière dans les secteurs public ou privé;

4. soutenir et rehausser le rôle des spécialistes de la petite enfance dans le domaine de l'éducation et dans la société en général."(2)

---

(1) Dossier de présentation du projet, p. 7, 2e paragraphe, lignes 1 à 3.

(2) Ibid., p. 7, 2e paragraphe, lignes 6 à 12.

Il s'agirait d'un programme de 45 crédits, comportant les activités suivantes:

| Activités communes | Option avec mémoire | Option sans mémoire |
|---|---|---|
| Tronc commun (15 crédits) | cours optionnels (9 crédits) | cours optionnels (15 crédits) |
| | mémoire (21 crédits) | rapport de synthèse (9 crédits) |
| | | stage (6 crédits) |

Dix professeurs du Département des sciences de l'éducation de l'Université Concordia constitueraient l'équipe de base qui aurait la responsabilité du programme. L'engagement de deux professeurs à temps plein est également prévu en cas d'implantation, de même que le recours, chaque année, à un professeur invité.

D'après les prévisions établies dans le dossier de présentation du projet, 20 nouveaux étudiants, dont 15 à temps complet, sont attendus pour chacune des cinq premières années d'existence du programme.

## 3. ÉVALUATION

### 3.1 Évaluation de qualité

Tous les experts consultés par la CREPUQ ont porté un jugement globalement favorable sur le projet de programme et sur l'équipe professorale correspondante. Ces experts ont en effet approuvé les objectifs et l'orientation générale du programme envisagé par l'Université Concordia, ont estimé qu'il reflétait bien l'état d'avancement du domaine concerné et ont apprécié les choix offerts par les deux options et par les cours optionnels(1). Par ailleurs, ils ont noté l'intérêt des professeurs pour les travaux de recherche, la richesse de l'éventail de leurs champs d'intérêts professionnels et l'un d'entre eux n'a pas hésité à écrire que l'équipe professorale retenue constituait l'une des "forces véritables du projet" et que "leur réputation professionnelle dans le domaine est excellente".

---

(1) La banque de cours du projet comprend, entre autres, 6 cours optionnels généraux, 6 cours optionnels spécialisés, sans parler des 15 cours connexes.

Le sous-comité d'évaluation des programmes de la CRÉPUQ a donc adopté un avis de qualité favorable sur le projet, en l'assortissant cependant d'une condition et de quatre suggestions pour tenir compte de quelques-unes des rares remarques des experts. L'Université Concordia s'est conformée à cette condition qui consistait en l'amélioration d'un cours, faisant partie du tronc commun du projet de programme, consacré aux méthodes de recherche couramment utilisées dans le domaine de l'éducation.

Les experts externes du Comité des programmes se sont prononcés, de leur côté, sur les aspects qualitatifs du programme projeté et de son équipe professorale; leurs commentaires sur ces aspects du dossier ont rejoint, dans l'ensemble, ceux de leurs homologues de la CRÉPUQ. Il y a lieu de noter, par ailleurs, que l'un des experts externes du Comité a suggéré que les exigences linguistiques (i.e. la connaissance du français pour les étudiants dont ce ne serait pas la langue maternelle) soient haussées dans le programme en cas d'implantation.

Le Comité a repris cette suggestion à son compte étant donné que le nouveau programme, en raison de son caractère unique, produirait des professionnels et des chercheurs qui seraient appelés, pour bon nombre d'entre eux, à travailler en français ou du moins à collaborer avec des francophones. Le Comité a fait part de cette suggestion aux responsables du projet et ceux-ci y ont finalement donné suite en décidant que les étudiants non francophones, en plus de satisfaire aux exigences linguistiques prévues à l'origine(1), devraient effectuer "un stage dans un local francophone ... pour être prêts à travailler en français".

### 3.2 Évaluation d'opportunité

Presque tous les experts consultés par le Comité des programmes ont déclaré opportune l'ouverture du nouveau programme et se sont prononcés en faveur de son implantation(2). Les experts externes de la CRÉPUQ ont également, pour la plupart d'entre eux, abordé cette question de l'opportunité en concluant favorablement sur ce point. Les principaux arguments utilisés par les uns et les autres ont été regroupés dans les paragraphes qui suivent.

---

(1) Pour être admis au nouveau programme les étudiants non francophones seraient soumis aux mêmes exigences linguistiques que celles en usage dans les autres programmes de l'Université Concordia; en outre, il est spécifié dans le dossier de présentation du projet que "Le bilinguisme représenterait un atout".

(2) Le seul de ces experts à n'avoir pas partagé cette opinion, ne s'est cependant pas prononcé contre l'implantation. Il a suggéré que soient d'abord apportées au programme quelques modifications d'ordre qualitatif.

Depuis les années soixante-dix certaines transformations de la société québécoise - entrée en plus grand nombre des femmes sur le marché de l'emploi, multiplication des familles dites monoparentales - ont entraîné une augmentation du nombre des garderies. Le nombre de ces garderies est d'ailleurs appelé à s'accroître encore car celles qui sont en place ne suffisent pas, et de loin, à la demande. Il en résulte un important besoin de formation de personnel d'encadrement (directeurs, responsables de programmes, coordonnateurs) et de recherche. Or, ce besoin n'est que partiellement comblé par les programmes existants du réseau universitaire québécois.

De fait, la souplesse de quelques-uns de ces programmes leur permet d'aborder certains des thèmes retenus par le projet et des travaux de recherche sont en cours dans le domaine de la petite enfance, en plus grand nombre d'ailleurs que ne le laisserait supposer la simple lecture du dossier de présentation du projet, dans un certain nombre d'établissements. Cependant, pour citer l'un des experts, "ces chercheurs sont disséminés dans divers départements et universités et ces recherches ne sont pas mises au service d'une synthèse des problèmes de l'éducation du jeune enfant dans la société d'aujourd'hui". Autrement dit, le nouveau programme, en sa qualité de programme de 2e cycle en études de l'enfant, axé sur la croissance et le développement de l'enfant en milieu familial, en milieu scolaire et en milieu non scolaire, viendrait combler une lacune certaine au Québec, à tout le moins dans les universités anglophones, car la très grande majorité des programmes voisins actuellement offerts sont surtout conçus dans une perspective d'enseignement et s'attachent peu à l'éducation de l'enfant dans des milieux autres que le milieu scolaire.

Le Comité des programmes, tout en étant porté à abonder dans le sens des experts, regrettait le faible niveau d'élaboration de l'étude des besoins contenue dans le dossier de présentation du projet. À sa demande les responsables du projet ont donc procédé à un sondage auprès des principaux groupes d'employeurs potentiels des diplômés de leur programme. Les résultats de ce sondage sont apparus concluants dans l'ensemble. C'est ainsi, notamment, que plusieurs garderies, des CLSC et des hôpitaux se sont dits intéressés par ce type de diplômés, voire par les possibilités de perfectionnement de leur personnel en place par le programme envisagé, et que des cégeps ont expliqué que des titulaires de cette maîtrise seraient particulièrement bien préparés pour enseigner dans le cadre du programme "Techniques d'éducation en services de garde".

### 3.3 Conclusion

Le Comité des programmes partage les jugements des experts de qualité et d'opportunité.

Idéalement, il aurait souhaité que l'Université Concordia se voit accorder un genre de monopole dans le domaine de l'éducation de la petite enfance et, en contrepartie, qu'elle offre son programme

conjointement avec une (ou d') autre(s) université(s) montréalaise(s) qui oeuvre(nt), à un degré moindre, dans ce domaine. Deux raisons l'avaient conduit à adopter cette position. D'une part, partageant l'opinion de l'un de ses experts externes, le Comité pense que, contrairement à ce que peuvent le laisser croire quelques affirmations contenues dans son dossier de présentation, le nouveau programme ne pourrait couvrir tous les axes de recherche relevant du domaine retenu, ni former tous les intervenants et chercheurs dont le Québec a besoin dans ce domaine. D'autre part, une telle solution aurait constitué une garantie contre la multiplication ultérieurement possible de programmes très spécialisés dans un secteur, les sciences de l'éducation, où les programmes et les spécialités sont déjà très, sinon trop, nombreux au Québec.

Cette solution, suggérée à l'Université Concordia par le sous-comité d'évaluation du Comité des programmes, n'a finalement pu être retenue en raison des sérieux obstacles, endogènes et exogènes, qui auraient entravé sa mise en application(1).

Dans ces conditions, le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'autoriser l'implantation du nouveau programme à titre expérimental pour quatre ans et de préciser à l'Université Concordia que le rapport d'évolution, à transmettre à l'issue de la période expérimentale, fasse notamment état:

- des collaborations externes qui auront pu être obtenues pour la mise en oeuvre du programme (cela dans le but de maximiser les chances de succès d'un programme aussi innovateur, puis de réexaminer la possibilité d'un programme conjoint);

- du nombre des inscrits et des diplômés qui auront été enregistrés dans le programme;

- du cheminement des diplômés au sortir du programme.

Quant au montant de la subvention demandée pour l'implantation de ce nouveau programme dans le cadre du Volet I du Fonds de développement pédagogique(2), le Conseil le juge excessif.

## 4. RECOMMANDATION

ATTENDU la présentation par l'Université Concordia d'un projet de nouveau programme de maîtrise (M.A.) "in Child Study";

---

(1) Si l'Université Concordia ne peut envisager, du moins dans un avenir prévisible, d'offrir son programme conjointement avec d'autres universités québécoises, en revanche elle a indiqué son intention de demander à des professeurs de l'Université de Montréal et de l'UQAM d'agir comme "professeurs adjoints" dans son nouveau programme.

(2) Le montant de la subvention demandée s'élève à 225 039$.

CONSIDÉRANT que, si certains des programmes de maîtrise existant au Québec abordent quelques-uns des thèmes retenus par le projet, il n'en existe aucun, à tout le moins dans les universités anglophones, qui soit centré, comme le serait le nouveau programme, sur la croissance et le développement de l'enfant en milieu familial, en milieu scolaire et en milieu non scolaire;

CONSIDÉRANT que les professionnels et les chercheurs qui seraient formés par le nouveau programme seraient très utiles, selon la presque totalité des experts, à la société québécoise;

CONSIDÉRANT les jugements globalement favorables portés par l'ensemble des experts sur la qualité du projet et de l'équipe professorale correspondante, ainsi que l'avis de qualité favorable adopté sur ledit projet par le sous-comité d'évaluation des programmes de la CRÉPUQ;

CONSIDÉRANT tout l'intérêt pour l'Université Concordia de bénéficier, pour la mise en oeuvre d'un programme innovateur comme le serait le sien, de la collaboration de professeurs travaillant déjà, dans d'autres universités québécoises, dans certains des axes retenus pour son nouveau programme ou dans des axes voisins;

NONOBSTANT le caractère excessif du montant de la subvention demandée, pour le démarrage du nouveau programme, dans le cadre du Volet I du Fonds de développement pédagogique;

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

1. d'autoriser l'Université Concordia à implanter, à titre expérimental pour quatre ans, son nouveau programme de maîtrise "in Child Study";

2. de lui demander que le rapport d'évolution, qu'elle devra soumettre au Comité des programmes à l'issue de cette période expérimentale, fasse notamment état:

   a- des collaborations externes qui auront pu être obtenues pour la mise en oeuvre du programme;

   b- du nombre des inscrits et des diplômés qui auront été enregistrés dans le programme;

   c- du cheminement des diplômés au sortir du programme.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 184e séance du Conseil des universités, tenue le 17 décembre 1987.

Conseil des universités
2700, boul. Laurier
Tour Frontenac, 8e étage
Sainte-Foy
G1V 2L8

Gouvernement du Québec
Conseil
des universités